

Note n° 22 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 28 octobre 2016

Rencontre au Sénat le 18 octobre 2016

Les neuf organisations de retraité-e-s ont été reçues au Sénat le 18 octobre par le groupe CRC, Communiste Républicain et Citoyen, représenté par le sénateur PCF Dominique Watrin du Pas-de-Calais, membre de la Commission des Affaires Sociales, que nous avons déjà rencontré les 26 mai et 13 octobre 2015, ainsi que Annie David, sénatrice de l'Isère.

Le sénateur souhaite recueillir nos avis sur les deux sujets d'actualité :

- **Le PLFSS.** Le gouvernement se vante de l'équilibre des comptes, mais sans préciser à quel prix : gel de la pension de base (depuis 4 ans) et des complémentaires, augmentation des impôts par ses réformes fiscales ; fragilisation de l'hôpital en réduisant ses dépenses de 845 millions d'euros ; récupération de 1 milliard, dont 230 millions dans la réserve CNSA, pour réduire le déficit de l'assurance maladie.
- **La loi vieillissement** devait anticiper l'augmentation du nombre de personnes âgées lors des dizaines d'années à venir, elle ne concerne plus que le maintien à domicile. Les recettes devraient augmenter, mais elles ne sont pas toutes utilisées, ce qui gonfle les réserves CNSA, et permet ensuite d'éponger des déficits. Le gouvernement refuse de discuter de la représentation des organisations syndicales et de retraités dans les instances.

Il met en avant deux propositions :

- **Doublément du produit de la CASA** en mettant à contribution les actionnaires. Un [rapport](#) a calculé le coût médian de l'aide à domicile (plus de 24 €) et le coût moyen (23,50 €). Pour que chaque heure d'aide à domicile ne coûte pas, il faut au moins 25 € de l'heure et non 20,30 € comme attribué par les services départementaux.
- **Co-organisation à Paris d'une rencontre nationale de tous les acteurs**, syndicats des salarié-e-s à domicile, fédérations d'employeurs, organisations syndicales et associatives de retraité-e-s. Les échanges de cette rencontre montreront le besoin de financement et de formation des personnels...

Les interventions des 9 organisations ont permis de constater un partage de ces deux propositions, de l'analyse de la situation des personnes retraitées, des personnels et de leur absence de formation, des associations d'aide à domicile dont certaines ont fermé, des hôpitaux alors qu'ils ne couvrent déjà pas tous les besoins... conséquences d'un politique financière d'équilibre des comptes dans un contexte de cadeaux aux plus riches. **Les 9 ont insisté :**

- **Pour la reconnaissance du mot retraité**, personne qui a acquis des droits en cotisant et qui n'attend pas une aumône ; en opposition au gouvernement qui ne parle que de coûts de la prestation sociale.
- **Sur la disparition des organisations de retraité-e-s dans les instances**, et le refus d'inclure toutes les organisations dans le Haut conseil.
- **Sur le décalage croissant entre la pension et le revenu de l'ensemble de la population** (1 % par an, c'est 22 % en 20 ans), qui s'ajoute, selon le COR, à une baisse du taux de remplacement. Tout ceci en fera glisser beaucoup dans la paupérisation.
- **Sur l'action unitaire des 9 organisations** pour la revalorisation des pensions et l'abrogation des mauvaises mesures fiscales comme la suppression de la 1/2 part.

Informations des structures

Meurthe-et-Moselle

L'inter-organisation des retraité-e-s a été reçue par le député Féron à qui les revendications ont été rappelées sur l'utilisation de la CASA uniquement pour l'aide à l'autonomie, sur la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier en fonction des salaires, sur les conditions d'accès des foyers résidences afin que nos ancien-ne-s en perte d'autonomie puissent y avoir un studio décent et peu onéreux. Solidaires a ajouté le retour aux élections à la Sécu.

Le député transmettra à ses collègues députés PS de Nancy et de Toul. Faisant partie des députés rédigeant le plus de questions écrites au gouvernement, il s'inspirera des diverses remontées syndicales pour proposer des amendements à la loi sur le financement de la Sécu.

Discrimination syndicale

Un an après une demande d'audience, l'UNIRS Solidaires a été reçue au ministère pour s'entendre dire qu'elle était la seule organisation exclue du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge. Dans une lettre à la Ministre, Solidaires national proteste contre son exclusion du « champ de l'âge » comprenant 85 membres et annonce, dès la publication du décret déterminant la composition de ce Haut Conseil, **un recours juridique** contre cette discrimination.

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s

Le mercredi 19 octobre 2016, dans les locaux de FO, les 9 organisations CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA, se sont réunies.

Le bilan de la journée du 29 septembre, encore incomplet, montre quasi-

ment le même nombre de personnes présentes sur les manifestations que la fois précédente, avec une légère baisse dans les grandes villes, mais une hausse dans les autres. Des innovations sont apparues : chamboule tout, soupe populaire chaude et froide. Des groupes locaux sont venus renforcer les 9, des personnes nouvelles, non-militantes ont participé.

De ce fait, les médias ont été bien plus présents et ont mieux pris en compte la mobilisation, ils ont changé leur discours, en passant des retraité-e-s nantis aux petites pensions, mais ils reprennent le même raisonnement que le ministère sur l'absence de lien entre le salaire et les pensions. Certains médias odieux ont comparé le niveau des retraites, le minimum vieillesse et le RSA.

Maintenant, les 9 organisations sont bien inscrites dans le paysage, existent politiquement, ont été reçues au ministère, et les équipes locales ont pris l'habitude et même le plaisir de se rencontrer.

Décisions pour les suites :

- Une lettre expliquera à la presse que la retraite représente la suite du salaire, un droit résultant des cotisations payées durant toute la vie professionnelle, et invitera au colloque qui en parlera, qui revendiquera une revalorisation des pensions selon le salaire moyen.
- Un court questionnaire destiné aux personnes retraitées, avec des questions ouvertes, permettra d'aller débattre avec les personnes retraitées sur les lieux publics comme les marchés. Son utilisation dépendra des résultats du dépouillement.

Suivi législatif : la proposition parlementaire des 64 « frondeurs » vise à relever les seuils du revenu fiscal de référence pour pouvoir réduire un peu le nombre de personnes retraitées devant payer de la CSG : le taux 0 de CSG pour une pension inférieure à 1 255 € par mois (au lieu de 1 206) et un élargissement du taux réduit à 1 465 € par mois (au lieu de 1 401). Cette proposition alimente l'idée de n'agir que pour les petites pensions, considérant la pension comme une allocation sociale. La proposition ne sera crédible que si elle concerne tout le monde.

Projet de conférence syndicale du 13 janvier 2017 : une salle de 300 personnes (à remplir) est réservée au CESE, des intervenant-e-s sont contactés. Pour éviter le problème du repas, les horaires seront de 8 h 30 (9 h de fait) à 13 h.

Propositions du sénateur Watrin : les 9 partagent la revendication de moyens pour le maintien à domicile en doublant le produit de la CASA par une mise à contribution des actionnaires ; en revanche, nous ne pouvons pas co-organiser une réunion avec un groupe politique parlementaire du Sénat, mais pouvons répondre favorablement à une invitation qui respecte notre indépendance, en incitant à aller.

Prochaine réunion des 9 : lundi 28 novembre à la FGR-FP



Baisse de la CSG des petites pensions ?

Dans la logique du versement aux retraité-e-s, non d'une pension acquise par le versement de cotisations sur les salaires, mais d'une aide aux personnes âgées les plus démunies, avec la volonté de limiter la baisse du pouvoir d'achat en baissant les impôts au lieu d'augmenter la pension, l'assemblée nationale (majorité et opposition...) vient de décider de diminuer la CSG pour certains retraités.

Les seuils du revenu fiscal de référence seraient augmentés : 1 018 € (au lieu de 988 €) de revenu mensuel par part fiscale pour ne pas payer de CSG (gain moyen de 46 € par mois pour 290 000 foyers) et 1 331 € (au lieu de 1 292 €) pour payer au taux réduit de 3,8 % au lieu de 6,8 % (gain de 38 € pour 260 000 foyers).

Cela ne compense pas la suppression de la demi-part fiscale aux « veuves et la fiscalisation du supplément de 10 % de pension. Le relèvement des seuils devrait coûter 270 millions d'euros à la sécu, ce que le gouvernement s'est engagé à compenser.

Le gouvernement n'est pas d'accord, mais ne remet pas en cause ce vote, ce qui devrait permettre à cette mesure d'être appliquée... mais pas au 1^{er} janvier 2017, compte-tenu, selon le secrétaire d'État au budget, des difficultés techniques pour de multiples caisses de retraite.

